

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. COLLET Patrick, Maire.

Étaient présents :

Mmes CHENET Sylvie ; GILLET Chantal ; LAQUERRIERE Sylvie, LETAUX Nathalie, MARC Anne Sophie, SIMON Estelle,

Et Mrs ARINAL Serge ; CAHN Rémy ; CHERON Martial ; CLIPET Michel ; JOUBAUD Erwan ; GAILLON Patrick ; GILET Guy ; LESUT Didier ;

Absents excusés : M. LE COSSEC Yann ; MARTIN Didier, LEFORT Christine

Absent : M. JAMES Laurent

Pouvoirs : M. MARTIN Didier à M. COLLET Patrick – M. LE COSSEC Yann à M. GAILLON. Patrick – Mme LEFORT Christine à M. GILET. Guy

Formant la majorité des membres en exercice :

Présents : 15

Absents : 4

Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme LAQUERRIERE Sylvie

### **Début de séance 18h35**

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil municipal du 20 juin 2023
2. Achat de la parcelle ZE n° 246 située 27 rue du Moulin Potel

### ***Approbation du Conseil municipal du 20 Juin 2023***

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Juin 2023 a été transmis aux membres du conseil pour relecture avant approbation.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil.

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Juin 2023

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

### **Achat de la parcelle ZE n° 246 située 27 rue du Moulin Potel**

La commune a été informée de la cession du terrain situé 27 rue du Moulin Potel, cadastrée ZE n° 246.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle ZE n°246 d'une contenance cadastrale de 1 ha 13 a 94 ca.

Cette parcelle est située en zone N du PLUiH.

Le vendeur souhaite vendre l'ensemble du terrain pour un montant de 35 000 € net vendeur. Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur pour un montant de 35 000 € net vendeur.

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, décide à 16 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ZE n°246 au profit de la commune.

**DE FIXER** le prix de l'achat de cette parcelle à 35 000 € net vendeur hors frais d'acquisition

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Remarque :

*M. R. Cahn : Pourquoi cet achat ?*

*Mme Ch. GILLET : Précision : Ce terrain est non pollué, confirmé par l'ADEM.*

*Nous avons un projet d'aménagement du terrain pour faire un parcours ludique et mettre en valeur l'ancien moulin. Projet que nous avons mis en attente de la vente du terrain. A aujourd'hui c'est le cas donc nous nous sommes portés acquéreurs.*

*M. R. CAHN : est ce que vous pouvez nous dire comment ce projet s'articule par rapport au projet de voie verte ?*

*M. G. GILET : Ce projet était de faire dans ce terrain un parcours pédagogique. C'est-à-dire expliquer ce que le canal de l'Iton apportait via le moulin pour le village. Il était sur le parcours du projet de la voie verte en connexion avec le pont Eiffel du lac.*

*M. E. JOUBAUD : Où en est l'étude hydraulique par rapport au bras d'eau sur la parcelle ?*

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

---

*M. P. COLLET : L'étude n'est pas finalisée. Une hypothèse de travail sera proposée et c'est le préfet qui tranchera.*

Fin de l'ordre du jour : 18h48

Présentation de la Gestion différenciée des espaces verts sur la commune d'Acquigny par Erwan JOUBAUD

Clôture de séance : 19h25

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

---

Monsieur Serge ARINAL

Madame Estelle SIMON

Madame Sylvie CHENET

Monsieur Martial CHERON

Monsieur Michel CLIPET

Monsieur Patrick GAILLON

Monsieur Guy GILET

Madame Chantal GILLET

Monsieur Laurent JAMES

Madame Sylvie LAQUERRIERE

Monsieur Erwan JOUBAUD

Monsieur Yann LE COSSEC

Madame Christine LEFORT

Madame Nathalie LETAUX

Monsieur Didier LESUT

Madame Anne-Sophie MARC

Monsieur Didier MARTIN

Monsieur Rémy CAHN

Le Maire  
Patrick COLLET